



Fièvre Hémorragique à Virus Ebola (FHVE)

Aide-mémoire du mobilisateur

1. Qu'est ce que la Fièvre Hémorragique virale à Virus Ebola (FHVE)?

- La FHVE est une maladie hémorragique causée par le virus Ebola.
- Elle se transmet par contact direct ou indirect avec un sujet infecté.
- La FHVE provoque la mort chez 50% à 90% des malades présentant des manifestations cliniques.
- Il n'existe pas actuellement de traitement efficace ni de vaccin.
- Le réservoir naturel semble se trouver dans les forêts et savanes de l'Afrique centrale et occidentale.

2. Quels sont les signes qui montrent qu'on a la FHVE ?

La Fièvre Hémorragique Ebola se manifeste, 2 à 21 jours après la contamination, par les signes suivants:

- forte fièvre,
- maux de tête (céphalées),
- faiblesse intense,
- douleurs musculaires ou articulaires
- maux de gorge,
- nausées et vomissements,
- diarrhées,
- éruptions cutanées,
- hémorragies internes et externes qui se manifestent par : saignement des gencives et du nez, rougeur des yeux, vomissement de sang, selles sanglantes, taches rouges sur le corps,
- insuffisance rénale et hépatique.

3. Comment se transmet la FHVE ?

- Le virus Ebola se transmet par contact direct avec le sang, les urines et les selles, les vomissures et salives, le sperme, la sueur, les sécrétions vaginales des sujets infectés.
- L'infection peut aussi se transmettre par le biais du linge ou de la literie sale d'un patient. Il faut donc les désinfecter avant de les manipuler.
- Les rituels funéraires, au cours desquels les parents et amis sont en contact direct avec le cadavre, jouent un rôle important dans la transmission.

- Le virus Ebola peut se transmettre à l'homme lors de la manipulation d'animaux porteurs du virus, vivants ou morts : chimpanzés, gorilles et antilopes des bois.
- Des agents de santé ont été souvent contaminés au contact des malades qu'ils traitaient sans prendre les précautions anti-infectieuses nécessaires et sans appliquer les consignes et techniques de soins en isolement.

4. Comment éviter la contamination de la FHVE ?

4.1. Evitons tout contact avec le malade et le corps d'un décédé d'Ebola, ainsi que les animaux trouvés morts en forêt.

- Evitons tout contact sans protection avec le sang, les urines et les selles, les vomissures et salives, le sperme, la sueur, les organes ou des liquides biologiques, le linge ou de la literie sale des sujets infectés.
- Lors des funérailles:
 - Ne pas laver, habiller, maquiller, toucher, caresser le corps du défunt
 - Ne pas exposer le cadavre sur un lit ou une couchette
 - Ne pas s'asseoir autour de la dépouille et se pencher sur le cercueil
 - Ne pas manipuler et garder les objets usuels du défunt
 - Ne pas laver les mains dans une bassine d'eau commune après enterrement
 - Ne pas garder le corps, enterrer immédiatement le cadavre en étant protégé
 - Ne pas couper les ongles, les cheveux ni prélever les vêtements du cadavre pour les acheminer au village
- Evitons le transfert des suspects et personnes malades d'un établissement de santé à un autre
- Evitons tout contact avec les personnes suspectes
- Isolons les malades dans un centre d'isolement et appliquer strictement les techniques de soins en isolement (port de matériels de protection et désinfection de l'équipement)
- Evitons de manipuler ou manger la viande d'animaux, vivants malades ou morts trouvés en forêt : chimpanzés, gorilles et antilopes des bois

4.2. Evitons les pratiques traditionnelles favorisant la transmission

- Evitons les scarifications cutanées
- Evitons les injections rectales de remèdes à l'aide d'une poire à lavement à usage collectif

4.3. Respectons les mesures générales d'hygiène

- lavons régulièrement les mains avec le savon
- Consommons de l'eau bouillie ou stérilisée avec l'eau de javel
- Utilisons les latrines
- Evacuons/incinérons les ordures ménagères et immondices
- Evitons les rassemblements de personnes avec les sujets contacts ou suspects, à l'école, lors des manifestations, etc.)

NB : Etant donné que le principal mode de transmission interhumaine est le contact avec le sang, les sécrétions ou les liquides biologiques contaminés, toute personne ayant eu des contacts physiques étroits avec des malades doit être placée sous une haute surveillance, c'est-à-dire : prise de la température deux fois par jour et hospitalisation immédiate en isolement total en cas d'apparition de fièvre.

Le personnel hospitalier qui entrerait en contact étroit avec des patients ou du matériel contaminé sans avoir appliqué les techniques de soin en isolement doit être considéré comme exposé et placé sous surveillance médicale étroite.

5. Que doivent faire les membres de la famille, les compagnons du malade et la communauté concernant la promotion de la santé dans la riposte à l'épidémie de FHVE

5.1. Faisons ensemble la mobilisation communautaire

- Acceptons et mettons en pratique les mesures de lutte contre l'épidémie de FHVE recommandées par le comité de lutte ;
- Mobilisons nous et approprions nous la lutte contre la FHVE ;
- Diffusons, échangeons les informations sur la prévention par les chansons, théâtres, saynètes, de bouche à oreilles ;
- Mobilisons les ressources locales pour soutenir les interventions de lutte et les intervenants sur terrain ;
- Renforçons la surveillance à base communautaire en collaboration avec les professionnels de santé ;
- Identifions et signalons promptement tout cas suspect, rumeur, malade et contact auprès des services de santé le plus proche ;
- Acceptons de suspendre les activités de chasse;
- Acceptons le report de la rentrée scolaire si le comité local de lutte le recommande ;
- évitons les regroupements des enfants, les rassemblements ;
- Accueillons et acceptons tous ceux qui sont sur le terrain pour nous assister ;
- Ne nous fions pas aux croyances néfastes, rumeurs, mais suivons les instructions et conseils du Comité de lutte pour vaincre l'épidémie.

5.2. Apportons notre appui aux malades et leurs familles

- Soutenir l'état nutritionnel des malades par une alimentation adéquate ;
- Apporter un soutien matériel, moral et psychologique aux familles éprouvées ;
- Eviter l'exclusion, le rejet, la stigmatisation des membres non malades des familles éprouvées qui sont sous surveillance ;
- Avoir une meilleure compréhension de la maladie, favoriser la réintégration des membres des familles où il y avait des malades ;